

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 » — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50
 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les journaux anglais sont devenus absolument muets au sujet de la Conférence. Ils ont épuisé à la fois et toutes leurs informations sur les séances précédentes et toutes leurs hypothèses sur celles qui doivent suivre.

Ils se bornent, pour la plupart, à constater une fois de plus que les affaires ne suivent pas une marche conforme à leur attente, encore moins à leurs souhaits.

Le *Daily Telegraph* et le *Daily News* s'en prennent à la Russie de ce mécompte; le *Times*, lui, s'en prend au Pape!

On lit dans le *Morning-Post* :

« L'Angleterre a appris que son influence morale est illusoire si elle n'est pas soutenue par la force. Nous devons nous préparer à employer la force, afin de défendre les droits que nous avons reconnus devant l'Europe. »

L'*Ost deutsche Post* publie sur les prétentions prussiennes manifestées dans l'adresse des « conservateurs purs » un article dont nous reproduisons la fin :

« L'annexion, ou tout au moins le protectorat (du Sleswig et du Holstein) est donc pour le comte Arnim, l'ami et le confident de M. de Bismark, la seule « solution rémunératrice des sacrifices accomplis; » que M. de Bismark ne redoute pas une guerre à grandes proportions, c'est ce qu'il a dit assez clairement à son avènement au ministère.

En effet, il a réalisé la politique du fer et du sang et l'on a tout lieu de prendre son ancien

programme au sérieux. Le gouvernement actuel de Prusse ne craint pas de mettre sa fortune à l'enjeu d'une grande guerre. Il a toutes sortes de raisons plausibles pour la désirer en ce moment même où la situation de l'Allemagne, celle de l'Autriche, celle même de la France, lui offrent des chances favorables de réussite.

L'Autriche se trouve avec la Prusse dans un antagonisme complet. Elle a les motifs les plus urgents, les plus puissants, de maintenir la paix générale et surtout la paix sur ses frontières; elle a même, MM. de Rechberg et de Schmerling l'ont dit hautement au reichsrath, coopéré à l'expédition en Sleswig dans le seul but d'assurer la paix. Et voilà maintenant que deux principes si disparates, si contradictoires même, se trouvent accouplés devant le même véhicule! Comment cela finira-t-il?

A la question du journal allemand on peut répondre sans peine: le véhicule versera. Seulement de quel côté? Du côté prussien, ou du côté autrichien?

On écrit de Kiel à l'agence Havas :

A la nouvelle que le prince royal, revenant de l'armée du Sleswig, devait passer par le chemin de fer, le duc d'Augustenbourg est parti de Kiel pour aller à la rencontre du prince. Tous deux se rendent à Hambourg, où ils séjourneront avec la princesse royale de Prusse.

Cette démarche étonnera toutes les personnes qui connaissent les relations jusqu'ici peu amicales entre le duc prétendant et la cour de Berlin. En effet, le duc d'Augustenbourg s'est

constamment maintenu dans notre duché malgré les invitations, on peut dire même malgré les sommations qui lui ont été faites d'en sortir par M. de Bismark.

En ce moment, une bonne et complète entente paraît s'être établie entre la cour de Berlin et le prétendant; on en conclut naturellement que ses chances à la souveraineté des deux duchés ont beaucoup augmenté.

On mande de Flensbourg que le prince et la princesse de Prusse ont définitivement renoncé à leur voyage dans les duchés. On suppose que cette détermination de LL. AA. a été prise après des observations qui leur ont été adressées de Londres sur les inconvénients de cette démarche.

Une souscription, ouverte en Danemark, en faveur des veuves, orphelins et blessés, dans la guerre actuelle, a rapporté en un seul jour, à Copenhague seulement, plus de 300,000 francs.

Le roi s'est inscrit pour douze mille francs par an pendant dix ans.

A Fredericia se trouve un beau monument en bronze représentant le *Brave soldat danois*.

Ce monument a été élevé en commémoration des victoires de l'armée danoise dans la guerre 1848-1850. On craignait qu'il n'eût le sort du *Lion de Flensbourg* et de l'*Obélisque de Christiansfeld*, que les Prussiens ont détruits pour flatter les passions de l'Allemagne. Mais nous apprenons que les Autrichiens ont au contraire respecté le *Brave soldat danois*, et qu'ils l'ont couronné de fleurs.

Le *Morning-Post* a reçu de fâcheuses nouvelles d'Athènes. La situation lui paraît, en Grèce, aller de mal en pis. L'armée n'est pas sûre; le jeune roi ne peut compter que sur les équipages de deux bâtiments, c'est-à-dire une poignée de marins. Dans ces conditions, il est probable, toujours d'après le *Morning-Post*, que le roi ajournera son départ pour Corfou.

Le même journal déclare, en propres termes, qu'il ne voit pour la royauté nouvelle d'autre chance de salut qu'une intervention militaire des puissances.

Nous trouvons que le *Morning-Post* va un peu vite et un peu loin.

Les journaux d'Orient nous apportent les extraits d'une brochure publiée à Corfou par un des hommes les plus considérables de la république ionienne, M. Dandolo, ancien sénateur.

L'auteur, en traçant en peu de pages l'histoire de cette annexion, se plaint amèrement de l'Angleterre. A l'égard des fortifications, il affirme que le gouvernement anglais seul en a voulu la destruction: ce n'est que pour s'affranchir en partie du blâme public que ce dernier s'efforce d'en rejeter l'odieux sur d'autres puissances.

La *Gazette officielle* de Turin publie un décret royal qui supprime l'administration des biens de l'ex-duc de Modène François V, et qui fait passer l'administration de ces biens aux mains des agents du domaine. Avec leurs revenus, on construira deux grands navires à vapeur propres à transporter de la cavalerie et de l'infanterie.

ÉPIQUE.

PÉRINE CADORET,

NOUVELLE MARITIME.

(Suite et fin.)

Alain se troubla, et d'une voix douce :

— Je t'aime quand même, murmura-t-il.

— Ton père est au large; ce soir, Péline, penchée à la fenêtre, avait l'air d'attendre quelqu'un. Je veillais au grain, moi! Tout-à-coup elle descend vers la mer, prend sa course et file pis que le diable.

— Est-ce assez clair! Elle aperçoit le signal convenu entre elle et son amoureux.

— Non! mille fois non! interrompit Alain; elle n'a pas d'amoureux! Vous avez mal vu!

— Oh! oh! fit Bizin, je l'aimais aussi moi, et j'ai l'œil d'un matelot.

— Te pensant mort, Alain, nous étions parés à tout pour épouser Péline... Mais à présent suffit!... Et si tu fais bien, mon vieux, tu diras comme nous: Au diable la belle et ses traîtresses.

— Je t'aime, je t'aime quand même! reprit Alain avec fermeté. J'aime la fille à Cadoret, et quand je la saurais cent fois traîtresse, je l'aimerais encore, je crois! Mais je ne sais rien, mais ce que vous avez vu et entendu n'est pas une preuve contre elle... et ne sachant rien, je dis: Péline Cadoret, ma femme devant Dieu, est une brave et honnête fille qui a dû faire quelque bonne action que vous virez à contre.

— Décidément, Alain l'aimait mieux que nous... murmura Jugal.

— Oui, et j'ai comme une idée de danger qui me remue le cœur... Péline, Péline, tu es innocente, tu es toujours digne de moi, j'en suis sûr!

— Tu as raison, Alain... dit une voix affaiblie qui partait du rivage. A mon secours!...

Alain courut. Jugal et Bizin, consternés, le suivirent.

Le fils du maître trouva la jeune fille étendue sur la grève; la mer se brisait à ses pieds. Elle venait évidemment de faire un long trajet à la nage, car ses plus légers vêtements étaient noués en ceinture autour de son corps.

— Enveloppe-moi dans ton manteau, dit-elle; porte-moi là-haut, sur ce banc de goémon, et arrête mon sang... j'ai reçu trois balles... Je meurs

pour eux, je meurs à ta place... je suis bien contente!

— Pour eux, à ma place... que dis-tu?...

La jeune fille, couchée sur le lit d'algues marines, retrouva la force de parler, lorsque avec leurs cravates et leurs mouchoirs les matelots eurent fermé pour un instant ses cruelles blessures.

— Depuis ta lettre, Alain, la joie de ta bonne femme de mère était si grande que je suis trop heureuse de mourir... Elle t'attendait pour t'envoyer à la mort... Oni, les trois balles qui me tuent t'auraient percé; à bord, tu as reçu le coup pour moi; je me suis revengé tout à l'heure.

— Comprenez-vous, matelots?... comprenez-vous?... demandait Alain.

— Ecoute... reprit la fille à Cadoret. Tu sais qu'à Paris il y avait la guillotine...

— Je devine!... interrompit le fils de maître Salomon. Tu viens de sauver le marquis de Kerloret...

— Plus bas... les gendarmes ne sont pas loin.

— Brigands de terre!... dit Bizin avec rage.

Péline ajouta d'une voix éteinte :

— Le marquis, sa femme et leur fils, condamnés à mort, poursuivis, frappés à la porte, se cachent chez nous et demandent à gagner un chasse-marée

qui les attend au vent de l'île de Batz... Ta mère voulait te charger de les y-conduire; par bonheur, tu n'es pas arrivé à temps...

— Par malheur!... interrompit Alain.

— Je monte en canot, et leur coque est parée... Ils sont en sûreté, matelot... Mon père et le tien seront contents de leur fille Péline... Adieu!...

Alain fondait en larmes; il ne put même pas répondre à cet adieu suprême.

Péline, d'un accent qui avait une étrange énergie, dit enfin :

— Ne pleure pas tant, matelot... N'as-tu pas honte d'être chaviré quand je monte droit au ciel?... Après ta mère, meurs pour un sauvetage... tu me rejoindras...

A ces mots, elle retomba sans voix, plus froide qu'un glaçon.

Des pas de chevaux se firent entendre.

— A nous, dit Bizin, de détourner les gendarmes.

— Bravo! fit Jugal. Cache-la, cache-toi, Alain...

Le cœur de Péline battait encore; morte ou vive, il fallait l'empêcher de tomber au pouvoir des gendarmes qui n'aurait pas manqué, en la reconnaissant, d'arrêter la mère Salomon comme complice de l'évasion de la famille Kerloret.

L'Unita italiana du 14 mai appelle l'attention de Garibaldi sur ces points : 1° que Caprera est un écueil où il n'y a que quelques maisons et qu'il y habite avec peu de monde et sans aucune précaution; 2° que dans l'archipel grec il se trouve une foule d'îlots riches en corsaires et en fins voiliers; 3° qu'en conséquence il se pourrait faire que, séduits par l'appât de l'or et la promesse d'une riche récompense, des corsaires, sur deux bâtiments légers, vissent surprendre et enlever Garibaldi de l'île de Caprera, peut-être le tuer même ou le précipiter à la mer.

« Par ces motifs, ajoute ce journal, nous recommandons à Garibaldi de se tenir sur le qui vive. »

On s'attend prochainement en Espagne à voir reconnaître l'empire du Mexique par le gouvernement espagnol, puisque l'arrivée à Madrid du représentant de l'empereur Maximilien est annoncée pour la fin du mois.

Le gouvernement confédéré d'Amérique vient d'accréditer près le saint-siège un ambassadeur en la personne de M^r Lynach, évêque de Charleston. Ce prélat est arrivé en Irlande par le dernier vapeur. Il est retenu à Cork par une légère indisposition.

Les dernières nouvelles reçues du Japon annoncent un fait qui a une réelle importance : c'est la réconciliation du taïconn avec le daïri, qui est le souverain spirituel du pays. La première condition de cette entente a été que les étrangers ne seraient plus inquiétés.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie*, à la date du 10 mai 1864 :

Des nouvelles du général Deligny, datées du 8 mai, de Reneg-Souk, sur l'Oued-Sidi-Nasseur, font connaître que la veille, en se portant sur ce point, il avait fait refluer devant lui les masses des populations insoumises. Il était en communication par la suite des opérations avec le général Liébert, qui, le 7, avait atteint Taguin.

L'insurrection se trouve donc, dès à présent, éloignée du Tell et circonscrite dans un triangle dont le Djebel-Amour marque le centre, et dont les trois colonnes des généraux : Yusuf à Laghouat, Deligny à Reneg-Souk et Liébert à Taguin, sont les sommets mobiles.

Les tribus fidèles des hauts plateaux renouent à la confiance et se montrent empressées de prêter un concours efficace à la répression, en fournissant à nos colonnes d'ardents éclaireurs.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif avait à s'occuper lundi d'une partie du budget du ministère des finances. Une longue discussion s'est élevée au sujet de l'amendement relatif à la famille Lésurques, amendement qui demandait le remboursement de 54,524 fr. 25 c. retenus sur les biens de la famille pour le montant du vol commis sur le courrier de Lyon. Le Corps-Législatif a, par 112 voix contre 111, adopté l'amendement et renvoyé à la commission la deuxième section du budget du ministère des finances.

Il a ensuite adopté la troisième section, cour des comptes, 1,529,800 fr.; la quatrième section, service de la trésorerie, 11,285,500 fr. Le vote total, pour le ministère des finances, n'a pu être émis par suite du renvoi de la seconde question.

Le budget du ministère de la guerre est venu ensuite. Le Corps-Législatif a voté :

La 1^{re} section. — Administration centrale, dépôt de la guerre, 2,604,558 fr.;

La 2^e section. — Etats-majors, gendarmerie, 49,266,246;

La 3^e section. — Solde et entretien des troupes, 282,591,366;

La 4^e section. — Matériel de l'artillerie et du génie, et services des poudres et salpêtres, 26,041,455;

La 5^e section. — Ecoles militaires, invalides de la guerre; traitements temporaires et secours; dépenses secrètes, 7,559,035 fr.

Cette dernière section a été l'occasion d'une discussion relative aux anciens officiers retraités; M. le général Allard a constaté qu'un crédit de 500,000 fr. avait été inscrit au budget de la Légion-d'Honneur, à l'effet de parer à l'insuffisance des trop modiques pensions accordées de 1814 à 1851.

L'ensemble du budget de la guerre a été ensuite adopté.

La discussion du budget de l'Algérie a commencé.

— On écrit de Châlons au Pays :

Les troupes qui doivent former le camp commencent à arriver, et déjà quelques bataillons s'installent. Les généraux de brigade, les généraux de division et les états-majors divisionnaires seront ici vers le 20 de ce mois; le général en chef doit arriver, nous assure-t-on, le 25, en sorte que du 25 au 30 mai le camp sera complètement organisé. Une des divisions d'infanterie seulement sera baraquée ainsi que l'état-major général et le quartier impérial.

Les deux autres divisions d'infanterie, celle de cavalerie et les troupes de l'artillerie, seront sous la tente. La durée du camp sera, dit-on, de trois mois. On ne connaît pas encore l'époque où l'Empereur doit s'y rendre pour les grandes manœuvres et pour se rendre compte par lui-même du degré d'instruction que les

jeunes gens de la réserve peuvent acquérir dans les dépôts où l'on commence leur instruction militaire.

Le camp de Châlons se composera cette année d'environ trente à trente-deux mille hommes, savoir :

1° Vingt-six mille hommes d'infanterie, répartis en trois bataillons de chasseurs à pied (11^e, 15^e et 19^e), vingt-quatre bataillons d'infanterie de ligne des 14^e, 25^e, 51^e, 55^e, 59^e, 43^e, 49^e, 58^e, 60^e, 90^e, 97^e et 100^e régiments; plus, selon toute apparence, trois ou quatre bataillons formés avec les 2,500 jeunes soldats de la réserve;

2° Seize cents hommes de cavalerie, répartis dans les 16 escadrons des 1^{er} et 10^e de chasseurs à cheval, 6^e et 8^e de hussards;

3° Deux mille à deux mille cinq cents hommes des six batteries montées des divisions d'infanterie, de la batterie à cheval de la division de cavalerie et des deux batteries montées de la réserve.

Si l'on ajoute à ces troupes les trois compagnies du génie attachées aux trois divisions d'infanterie, les détachements des ouvriers d'artillerie, de sapeurs-conducteurs du génie, de l'escadron du train des équipages, des infirmiers, des ouvriers d'administration, de la force publique et des divers états-majors et services administratifs, on arrivera au chiffre que nous avons indiqué.

Le camp tel qu'il est constitué forme une sorte de *specimen du corps d'armée* régulièrement constitué et comme, dans les armées françaises, on les organise d'habitude pour les mettre sous le commandement d'un maréchal de France.

Chronique Locale.

La musique de l'Ecole de cavalerie fera entendre ce soir, dans la carrière du Carrousel, les morceaux suivants :

1° Marche militaire;

2° Duo de Lucie;

3° Boléro impérial;

4° Ouverture de Zampa;

5° Brise de mai (redowa);

6° Lille (valse).

Depuis le 16 mai, les bureaux télégraphiques limités ne ferment plus, comme par le passé, de 11 h. à 2 h.; ils restent ouverts depuis 9 h. du matin jusqu'à 7 h. du soir.

M. le ministre des travaux publics vient d'approuver le projet définitif de la ligne de Nantes à Napoléon-Vendée.

Le tracé, en partant de Nantes, se dirige sur le Pallet, par Vertou, en suivant la direction générale de la route de Nantes à Poitiers. Il est établi sur la rive droite de la Sèvre, à la naissance des vallons secondaires. Il traverse

la Sèvre au Pallet; remonte sur le sommet des coteaux de la rive gauche, passe près de Gorges et arrive à Clisson sur le plateau qui domine la ville du côté de l'ouest. Il se dirige ensuite vers Montaigu, puis vers Napoléon-Vendée, en passant par l'Herbergement, les Lucs et Belleville.

Les stations sont Vertou, la Haie-Fouassière, le Pallet, Clisson, Montaigu, l'Herbergement et Belleville.

L'inauguration officielle des galeries de l'Exposition d'Angers aura lieu vendredi prochain 20 mai, à midi précis.

Les autorités partiront de l'hôtel-de-ville pour se rendre au Palais de l'industrie où elles seront reçues par M. le président de l'Exposition et MM. les membres des diverses commissions qui feront les honneurs des galeries dont l'organisation leur a été spécialement confiée.

Aussitôt après cette cérémonie, à une heure, le public sera admis à visiter l'Exposition.

Des cartes d'abonnement sont délivrées à partir du 17 mai, à la mairie (bureau de la recette municipale).

Le prix de l'abonnement est de 6 fr. Le prix d'entrée est fixé à 1 fr. du 20 au 26 mai, époque de la clôture de l'exposition florale.

Le dimanche 22 mai, le prix d'entrée sera réduit à 50 centimes.

A partir du 27 mai, le prix d'entrée ne sera plus que de 50 centimes jusqu'à la fin de l'Exposition.

FESTIVAL ET CONCOURS D'ANGERS

19 et 20 juin 1864.

Dimanche dernier, 15 mai, a eu lieu, dans la salle de la Mairie, le tirage au sort de l'ordre du concours des Sociétés qui viennent prendre part aux Festival et Concours des 19 et 20 juin prochain.

La séance était présidée par M. Montrieux, maire d'Angers, assisté de M. le vicomte E. de Ruillé, président de la commission des Fêtes de l'Exposition, de MM. Parage-Farran, E. Thoré et E. Oriolle, membres de cette commission, et de MM. les commissaires organisateurs du Concours. Les sociétés de la Flèche, les Ponts-de-Cé et Trelazé avaient envoyé des membres délégués, pour les représenter à cette séance.

Voici la liste des sociétés adhérentes :

ORPHEONS.

Société chorale de Poitiers.
Orphéon de Niort.
Enfants d'Apollon d'Angoulême.
Orphéon de Tours.
Société chorale du Mans.
Orphéon de Laval.
Orphéon de Nantes.
Société orphéonique de Châteaugontier.
Société chorale de Fontenay-le-Comte.
Orphéon de Chinon.

Vêtue en matelot, la fille du maître avait à peine atteint le chas-e-marée qu'elle fut aperçue. Elle se tint longtemps hors de portée de fusil, mais finit par se jeter à la nage. Au nom de la loi, les gardes-côtes lui crièrent d'aborder; elle plongea. Ils firent feu et la blessèrent; mais à la faveur de la nuit et du courant, elle leur échappa. Depuis lors, ils cherchaient le long du rivage.

Bizin et Jugal devaient achever de leur faire faire fausse route. Les braves garçons les attirèrent sur eux, et, non sans essayer plus de vingt coups de fusil, les entraînaient à une bonne lieue du banc de goémon où Périne mourante était laissée aux soins d'Alain.

Jamais renards ne firent plus de tours et de détours. Les deux camarades, en vérité, prenaient plaisir à leur stratagème. Profitant de l'obscurité, ils se cachaient par instant dans les rochers du rivage; puis ils reparaissaient sous un rayon de lune.

Au bout de deux heures, ils se rendirent de bonne grâce en éclatant de rire.

— Qui êtes-vous? demanda sévèrement le brigadier.

— Des matelots de la République, des corsaires du capitaine Montal.

— Pourquoi donc fuir devant nous?

— Une idée, un amusement, une bêtise... histoire de voir comment un cheval de gendarmes navigue grand large dans les galets... Faut bien se divertir à terre...

On ne put les faire sortir de là. Ils prouvèrent, du reste, fort aisément que, durant toutes les journées précédentes, ils avaient travaillé dans le port, et démontrèrent leur alibi quand il fut question de savoir si l'un d'eux ne montait pas le canot suspect. Roscoff entier les connaissait; on ne pouvait les déclarer aristocrates.

Force fut donc de se contenter de leur unique et burlesque raison :

— Farce de corsaire!

Alain, portant Périne dans ses bras, se garda prudemment d'aller chez sa mère. Grâce aux ruses téméraires de Bizin et de Jugal, il parvint à se réfugier à Roscoff chez une hôtesses des marins du citoyen armateur Plouzor.

Un chirurgien de corsaires fut appelé, promit le secret et pensa l'intéressante sauveteuse.

Dieu permit qu'elle survécût à ses blessures.

Elle était guérie quand maître Salomon revint dans sa case et y apprit à la fois que son fils Alain était

vivant, que ses bienfaiteurs avaient été sauvés par la fille de son matelot Cadoret, et qu'enfin elle-même venait de survivre à trois blessures profondes.

— Quand on serait païen, chien, sauvage et damné, s'écria-t-il avec des larmes dans les yeux, on viendrait en grand du bord du bon Dieu après des chances pareilles! Et les bonnets rouges ne veulent croire qu'à la déesse Raison... la belle fichue invention sans culottes! La raison, enfants, a toujours tort, la raison est la mère de la peur et de la colique, moyennant quoi on crève comme un lâche... Vive le courage, vive le dévouement! Vivent les folies du cœur et du bon Dieu!...

— Ah! mon homme, comme tu prêches bien!... Amen! ajouta la bonne femme.

Lorsque l'Adine, rentrée au port après de nouvelles victoires, fut définitivement désarmée, les corsaires en liesse assistèrent au double mariage du capitaine avec la fille de l'armateur et d'Alain Guernéis avec la fille à Cadoret.

Bizin et Jugal, las d'être propriétaires, firent frire en cette occasion des pièces d'or dans la poêle du grand hôtel de Roscoff, par suite de quoi, ils furent bien obligés de reprendre la bordée du large.

Ils servaient dans l'Inde sous les ordres de Sur-

couf, quand, après la pacification de la Vendée, le jeune marquis de Kerloret et Mme Montal née Plouzor tirèrent sur les fonts baptismaux le vivace petit-fils des deux maîtres d'équipage le Grand Salomon, de Roscoff, et Cadoret-Barberousse, de Saint-Malo.

Maître Salomon et sa femme en pleurèrent de joie. Alain, le sourire aux lèvres, s'estimait à juste titre le plus heureux des matelots du pays.

Périne, la Corsairienne et la Sauveteuse, est restée fameuse sous le nom de la Fille à Cadoret.

Deux chansons célèbrent son histoire.

D'après la seconde, elle aurait rendu le dernier soupir sur la grève, après le sauvetage du marquis et de sa famille; mais le registre de la paroisse qui constate le baptême du petit Paul Guernéis, dément suffisamment ce dénouement par trop tragique.

G. DE LA LANDELLE.

Nous commencerons, samedi prochain, la publication de

OTTO GARTNER,

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

Orphéon de Vincennes.
Orphéon de Vaugirard.
Orphéon du Tertre d'Angers.
Société de Sainte-Cécile d'Angers.
MUSIQUES D'HARMONIE ET PANFARES.
Musique municipale du Mans.
Musique des pompiers de Nantes.
Musique municipale de Bangé.
Musique municipale de la Flèche.
Société philharmonique de Châteaugontier.
Musique des pompiers de Chalonnes.
Musique des pompiers des Ponts-de-Cé.
Société philharmonique de Trelazé.
Musique de Restigné.
Musique de Murs.
Musique des pompiers d'Angers.
Musique du pensionnat Chevrollier d'Angers.

Pour un premier concours d'Orphéons et de musiques d'harmonie, voilà une assez belle liste de Sociétés adhérentes, et il est même surprenant, vu le nombre des fêtes musicales de cette nature, qui ont lieu cette année sur tous les points de la France, que la Commission d'Organisation ait reçu autant d'adhésions.

Nous nous sommes laissé dire que le nombre des exécutants au Festival s'élevait à près de 1,400. (Maine-et-Loire.)
On lit dans le *Phare de la Loire* :
Des manifestations tumultueuses ont eu lieu lundi au bourg de Saint-Julien-de-Concelles, à l'occasion du partage des communs. Avant de parler de ces troubles avec quelques détails, nous devons expliquer rapidement les faits antérieurs.

Suivant le droit féodal et des titres particuliers d'inféodation, appliqués par la jurisprudence, les terres vaines et vagues de Saint-Julien-de-Concelles devaient être attribuées, un tiers à la commune et deux tiers aux vassaux inféodés du droit de communer.

Des décisions judiciaires ont admis que le partage de ces terres ou communs devait, au lieu de se faire par tête ou par feu, se faire au marc le franc proportionnellement aux terres féodées.

Une certaine partie des habitants de la commune se trouvant, en raison de ce mode de partage, complètement dépourvus, ou à peu près, du droit de prendre part à l'attribution des terres vaines et vagues, ont essayé de faire prévaloir par des pétitions et des démarches des prétentions et protestations que la justice n'avait pas consacrées.

Parmi les pétitions dont il s'agit, plusieurs, dit-on, étaient adressées directement à l'Empereur.

Le tribunal avait ordonné, pour payer certains frais occasionnés par les expertises et les préparations du partage, la vente publique d'environ douze hectares de ces communs. Cette vente, poursuivie à la requête de M. Brevet, syndic et sequestre judiciaire des communs, était annoncée par des affiches depuis quelques jours, et devait avoir lieu lundi, à onze heures du matin.

Depuis quelques jours, le bruit circulait dans le pays que plusieurs habitants, persistant dans leurs prétentions, se proposaient de s'opposer à la vente. Ils invoquaient des espérances entretenues lors des dernières élections par des rumeurs sans consistance.

Lundi, en effet, dès neuf heures du matin, des attroupements de femmes résidant soit dans le bourg de Saint-Julien-de-Concelles, soit en plus grand nombre dans les environs, se sont formés sur la place de l'Eglise et devant la maison de M. Lesant, notaire, en l'étude duquel il devait être procédé à la vente. Ce dernier avait même reçu une opposition rédigée à la requête de trois personnes, tendant à ce qu'il n'y donnât pas suite.

Les femmes criaient : « A bas le sequestre des communs ! nous voulons le partage des communs ! »

M. Brevet et M. Reneaume, avoué à Nantes, arrivèrent en ce moment. Des habitants présentèrent aussitôt à M. Reneaume une pancarte portant approbation du partage immé-

diat, à la convenance des réclamants, l'invitant à la signer. Fort embarrassé d'abord, l'officier ministériel se remit et déclara qu'il allait se rendre aux vœux de la population. Il écrivit ensuite au bas de la pancarte un simple accusé de réception et signa.

Toutes triomphantes, les femmes s'écrièrent alors : « Il a signé ! il a signé ! allons chez M. le maire ! »

On s'y rendit avec M. Reneaume. Là, la foule présenta au maire une pétition conçue dans le sens de ses réclamations répétées. Ce magistrat, pris à l'improviste, cherchait à opposer des fins de non recevoir aux exigences de ses administrés, lorsque M. Reneaume fit observer que le maire ne pouvait y inscrire son nom le premier, et que par conséquent il était opportun que les habitants signassent d'abord, pour qu'il pût être procédé à la formalité de la légalisation.

Les réclamants se rendirent à cette observation et sortirent pour aller signer la pétition dans une auberge voisine. Par suite, les abords de la mairie se trouvèrent dégagés, et M. Reneaume s'empressa de monter dans la voiture du Loroux-Bottreau qui le ramena à Nantes.

M. Brevet, qui avait voulu se rendre chez M. Lesant, s'était vu repoussé par les mécontents et poursuivi jusqu'à la porte de sa maison, où il se renferma après avoir été protégé par des gendarmes de la brigade du Loroux-Bottreau qui firent preuve dans cette circonstance, de la plus grande modération.

Cependant les groupes ne se dissipèrent pas. Près de cinq cents femmes stationnèrent jusqu'à 6 heures du soir en face de la maison de M. Lesant pour empêcher qu'on y entrât. Comme elles n'avaient pas mangé depuis le matin, on leur apportait des aliments des vi et du vin. Elles se séparèrent tardivement sans tumulte.

Le lendemain, le parquet de Nantes a été avisé que des habitants de Saint-Julien-de-Concelles et des environs se dirigeaient sur Nantes pour venir y exposer leurs griefs à l'autorité.

EPHÉMÉRIDES SAUMUROISES.

UNE DOUBLE FÊTE A SAUMUR, LE 20 MAI 1621.

La glorieuse fête de l'Ascension me remet en la mémoire, chaque année, un spectacle bien émouvant, bien flatteur, peu ordinaire en ville de province, et qui eut lieu à Saumur, il y a 244 ans. Comme on le voit, cela n'est pas du nouveau, mais il n'importe, il n'y a pas moins de plaisir toujours à se le rappeler et à en reproduire en public quelque esquisse.

Le 20 mai, jour précisément de la fête de l'Ascension, en 1621, une foule empressée et compacte de peuple de toutes les classes affluait en cette ville de tous les côtés. Qui la portait ainsi, et de quoi s'agissait-il ? Il s'agissait tout simplement, alors, du baptême d'une petite enfant ; une reine de France, de sa grâce et de sa bonté, devait, ce jour, en personne, et non point par procuration donnée à d'autre, devait venir elle-même, à heure marquée, répondre à Dieu publiquement et en face de l'Eglise, pour l'enfant dont il est question. C'est Anne d'Autriche, la vertueuse épouse du roi Louis XIII, qui, en ce jour, unie à la foule, pressée sur ses pas, s'en va, simple paroissienne, tenir, sur les fonts sacrés de l'église de Saint-Pierre, la fille de René de Chambes, comte de Montsoreau, à laquelle, pour marque d'amitié, elle donnera son nom ; Louis de Rohan ayant l'honneur d'être le parrain.

Le registre paroissial de ladite église, GG. 7, fol. 71, au 20 mai, fête de l'Ascension, année 1621, est signé : ANNE ; LOUIS DE ROHAN ; JEAN BEAUSSIER, curé de Saumur.

Sans doute que les qualités bonnes du comte actuel de Montsoreau avaient fait oublier les mauvaises du père ou de l'aïeul.

En 1621, Anne d'Autriche avait séjourné au château, avec Louis XIII, depuis l'après-midi du 11 mai jusqu'au 17. Le roi étant parti ce jour dès le matin, cette princesse, qui devait demeurer encore à Saumur 4 ou 5 jours en ar-

rière du roi, et qui avait fait sentir, au préalable, qu'elle préférerait être en ville, et ne prendrait pas plaisir à demeurer plus longtemps au château, en dut descendre le 18, si ce n'est dès la veille. L'hôtel de la rue du Paradis était alors vacant, par suite du départ de la reine-mère, Marie de Médicis, qui, étant venue de Bourgueil voir le roi à Saumur, avait occupé ce logis pendant quelques jours ; aussi bien lui était-il spécial.

En effet, une plaque de marbre, à la date de 1607, incrustée au manteau de l'une des principales cheminées de cet hôtel, et toute sculptée, indiquerait ses armes portées sur double cartouche, lesquelles seraient, si cette explication est valable, à celui de droite, sur écu ovale, à la façon italienne, et où les armes de Florence et des Médicis paraissent se confondre, d'or, au chevron accosté de part et d'autre d'une rose, tigée, feuillée, ou fleur perpétuelle, emblème de Florence-la-Belle, la fleur de l'Italie, avec en pointe et de gueule un tourteau ou besant, ou une pilule, et mieux bouie de masse de fer, les six ordinaires ici réduites à une, comme parfois ailleurs, à cause de François de Médicis, grand-duc de Toscane, son père ; et à celui de gauche, trois trèfles, 2 et 1, et en chef aigle impérial (ou à deux têtes), à cause de Jeanne d'Autriche, sa mère.

Marie de Médicis, née en 1575, fut mariée à Henri IV en 1600, fut tutrice et régente en 1610, et elle mourut à Cologne en 1642, âgée de 69 ans. Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, née en septembre 1601, avons-nous dit, fut femme de Louis XIII en 1615, mère de Louis XIV en 1638, qui devenu majeur ne lui donna nul sujet de souffrir ; elle eut la régence à la mort du roi son époux en 1645. Sa prudence et sa fermeté la placèrent au-dessus des troubles et des divisions sans cesse renaissantes : à force de sagesse elle rappela tous ses sujets à l'obéissance, elle en goûta les premiers fruits ; heureuse elle-même de la tranquillité qu'elle avait procurée à la France, et qui accompagna le reste de ses jours, elle mourut en 1666, âgée de 64 ans. Elle faisait l'amour des peuples et les délices de la cour. Fille, sœur, femme et mère de roi, elle soutint dignement tous ces titres.

Et soror, et conjux, et mater, nataque regum nulla unquam tanto sanguine digna fuit.
Épithète sur son tombeau.

J.-B. B.
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

S. Exc. M. le duc de Morny a communiqué au Corps-Législatif, au commencement de la séance d'hier, un décret qui proroge la session au 25 mai inclusivement.

Berlin, 17 mai. — La *Gazette du Nord* confirme la version d'après laquelle, dans la dernière séance de la conférence de Londres, la Prusse et l'Autriche déclarèrent qu'elles se considéraient comme déliées du traité de 1852.

Vienne, 18 mai. — D'après un télégramme arrivé cette nuit de Londres, l'Autriche et la Prusse ont fait dans la séance d'hier leurs propositions communes qui, après une discussion assez longue, ont été acceptées *ad referendum* par le plénipotentiaire danois.

La prochaine séance de la conférence aura lieu le 28. On connaîtra alors la réponse du Danemark, et on délibérera sur une prolongation de la trêve.

Londres, 18 mai. — On lit dans le *Morning-Post* :

« Il est impossible de compter sur le résultat d'une conférence dont les membres ont des vues si divergentes ; les puissances allemandes veulent la paix à la condition que le Danemark sera démembré, et les puissances neutres n'accepteront pas ces prétentions. »

Copenhague, 10 mai. — Les Prussiens ont confisqué, le 14, des marchandises et des chevaux dans le Jutland. Ils ont emporté une partie des fils télégraphiques.

Au dernier moment, nous apprenons que la situation est moins bonne à Tunis ; et, si nous sommes bien informés, il se pourrait faire que l'état des choses demandât de la part de la marine française une vigilance plus active et plus complète qu'on ne l'avait supposé d'abord.

L'avis de vapeur *la Mouette*, qui avait reçu une destination pour le Levant, doit se rendre à Tunis avec des instructions pour M. le contre-amiral d'Herbingleim.

Cadix, 17 mai. — Une révolte a éclaté à Haïti. Elle a été dominée par Geffrard.

Le procès Couty de la Pommerais est terminé. Mardi, la Pommerais a été condamné à la peine de mort.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M^{me} PRIOU, auteur d'un remède contre la maladie de la vigne, — 10 années de succès, — brevetée en 1861.

A l'honneur d'informer les propriétaires de vignes, qu'elle démontrera la manière d'appliquer son remède sur le verjus malade, à côté de tout autre traitement pratiqué sur les mêmes ceps, pour permettre la comparaison. Une seule opération suffit, et dans vingt-quatre heures on obtient la guérison. On jugera alors l'efficacité du procédé de M^{me} Priou. Le vin devra être mis à part, afin d'en apprécier la qualité.

Cette opération, annoncée deux jours à l'avance, aura lieu après la floraison, à la propriété de M. Joussetin, serrurier, propriétaire au Pont-Fouchar, bas chemin de Bagneux, près Saumur, sur une vigne malade depuis sept ans.

On pourra prendre des informations sur le résultat de l'*oidiocide*, chez M. Ménoré, M. Moine et chez M^{me} Tremblier, débitante de tabac.

BULLETIN FINANCIER.

Les transactions ont été assez animées depuis huit jours sur le marché financier de Paris, et bien que les circonstances aient exigé l'élévation du taux de l'escompte à 80, les dispositions de la Bourse se sont plutôt améliorées. La rente 3 0/0 tend à se relever à 67 fr. Le 4 1/2 a remonté de 4-50. La Banque de France, le Crédit foncier, le Crédit industriel, toutes nos institutions de crédit sont fermes et maintiennent leurs cours.

Il y a eu surtout un marché très-actif en Banque sur les actions de la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie. Les hommes éminents qui sont à la tête de ce grand établissement, le but élevé qu'il se propose et les affaires importantes dont il va être chargé, assurent à ses actions une plus-value encore plus forte, maintenant qu'elles se négocient au parquet.

La spéculation a été moins active que d'ordinaire sur le Crédit mobilier. Mais il est bien possible que cette valeur réserve une surprise aux vendeurs à découvert pour la fin du mois.

Les chemins de fer sont stationnaires, ainsi que la plupart des valeurs industrielles. On recherche cependant quelques actions, et entre autres celles de Séville-Cadix, ainsi que les obligations du même chemin, dont les recettes sont toujours remarquables.

En valeurs étrangères, et en dehors du marché officiel, on traite toujours un grand nombre de valeurs, telles que l'emprunt turc, l'emprunt pontifical, l'emprunt mexicain ; les capitalistes français ont des intérêts considérables dans la plupart de ces fonds, et nous les engageons à se mettre en rapport, pour tous renseignements et négociations, avec la maison Dautrevaux qui est l'intermédiaire le plus vigilant et le conseil le plus sûr auquel ils puissent s'adresser. Cette maison paie, en ce moment, le coupon récemment échu du 6 0/0 consolidé ture intérieur (4^e émission) ; elle remboursera également les obligations sorties au tirage dernier dont la liste des numéros sortis va être prochainement publiée.

La Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, qui, depuis sa fondation déjà ancienne, a toujours justifié la confiance de ses intéressés, continue à recevoir des fonds en participation, et laisse aux capitalistes la faculté précieuse de les retirer en tout temps. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GASCHET.

Un jugement rendu par le tribunal de Commerce de Saumur, le 16 mai 1864, déclare en état de faillite la succession du sieur Louis Gaschet, commerçant, décédé à Montreuil-Bellay, où il demeurait; nommé M. Lambert juge-commissaire, et M. Delaunay, greffier de justice de paix demeurant à Montreuil, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(235)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD FILS.

Un jugement rendu par le tribunal de Commerce de Saumur, le 16 mai 1864, fixe au 1^{er} février dernier l'ouverture de la faillite du sieur Ouvrard fils, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saumur, déclarée par jugement du même tribunal, le 14 mars 1864.

Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(356)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GHÉRARD.

Un jugement rendu par le tribunal de Commerce de Saumur, le 16 mai 1864, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Benjamin Ghérard, brasseur, demeurant à Saumur, et déclare le failli inexorable.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(237)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONNEFOND.

Un jugement rendu par le tribunal de Commerce de Saumur, le 16 mai 1864, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Jean-Simon Bonnefond, marchand de bois à Varennes près Saumur, et déclare le failli inexorable.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(258)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Les créanciers de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chaussonniers, associés, demeurant aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé, sont invités à se trouver le mardi 24 mai courant, en la chambre du conseil du tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de la faillite, et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(239)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR-D'ESCOMPTE de Saumur.

Les créanciers de la faillite du Comptoir-d'escompte de Saumur (maison de banque Arrault et C^o), sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de Commerce, à se présenter le mercredi 1^{er} juin prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

(240)

**A VENDRE D'OCCASION,
UN HANGAR
Couvert en Ardoises,**

Ayant 6 mètres de longueur et 2 mètres 17 centimètres de largeur.
S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 5 juin 1864, à l'heure de midi,

LES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M. Charier, entrepreneur de messageries à Saumur :

1^o Une grande maison neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par le sieur Duclos ;

2^o Un terrain y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare.

Le tout situé à Saumur, en face de la gare du chemin de fer, à l'angle de la route de Rouen, et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 1.800 fr., susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est pas affermé; il pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs. (226)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 mai 1864, à l'heure de midi,

LES

BIENS IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Appartenant à la famille PINET :

1^o L'auberge des Quatre-Saisons, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, à l'angle de l'ancienne route d'Angers et de la route de Rouen, et joignant d'un côté M. Million, d'autre côté M^{me} veuve Dumény.

2^o Un morceau de vigne, située au Bas-Pocé, commune de Distré, avec chambre, cave, puits et pressoir commun; ce morceau de vigne contenant 24 ares, joint d'un côté Breton; d'autre côté Billet. (227)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 11.

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 158.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (231)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE MAISON

Rue des Potiers, n^o 11,

2^o UN CLOS DE VIGNE,

Nommé le Clos-au-Loup, situé au Vau-Langlais, commune de Baugneux, d'une contenance de 88 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. GODARD, propriétaire, rue des Potiers, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON

AVEC JARDIN,

Situés sur le bas chemin de Chacé.

Le tout d'une contenance de 8 ares. Le jardin, parfaitement arboré, jouit d'une vue magnifique sur l'Hippodrome.

S'adresser à M. CHARRON, propriétaire du bateau à laver, situé au Port-Cigogne, au bout du pont.

A VENDRE

POUR CAUSE D'UN PROCHAIN DÉPART,

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN,

Située place de Nantilly, vis-à-vis de l'église,

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, et serre-bois, le tout de plein-pied.

L'escalier au fond du vestibule.

Au premier, trois chambres à feu, avec cabinets et antichambres; jolie mansarde et grenier régissant sur le tout.

Deux caves voûtées sous la maison; dans la cour un hangar et les lieux d'aisances.

Deux entrées, une par la cour, l'autre par le jardin.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, qui occupe ladite maison. (214)

A VENDRE

De gré à gré,

Le domaine de

PUY-GUION,

Situé près le bourg et commune de Cerisy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire.

Cette propriété, d'une contenance de 216 hectares, est particulièrement remarquable par la beauté du site, la qualité et l'agglomération des terres; elle est traversée par la grande route de Bressuire à Napoléon, et se trouve à quelques kilomètres seulement du tracé des chemins de fer d'Angers à Niort, et des Sables à Tours.

S'adresser, pour traiter, à M^e Barriou, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres), ou à M. Moram, régisseur à Clisson, près Bressuire. (215)

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A LOUER

MAISON ET BOUTIQUE

Ayant été occupées par le sieur Luce, ancien boulanger, rue de Rouen, à Saumur, près de la gare.

Entrée en jouissance immédiate, ou le 24 juin prochain. S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (218)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, En totalité ou par parties,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située place du Chemin-de-Fer.

PORTIONS DE MAISON

AVEC REMISE,

Sans communautés,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas, n^o 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

Ancienne Maison BIÉMONT-MARQUIS.

Aug. CHAUDET,
SELLIER-CARROSSIER,
Successeur de M. FRESLON,
Rue Royale, à Saumur.

Voitures en tous genres, articles de chasse, d'écurie, de voyage.

Achat et échange de voitures neuves et d'occasion.

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaupaire. (162)

LA VILLE DE SAUMUR,
Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS.

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 17 MAI.			BOURSE DU 18 MAI.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	66	50	» » 10	66	60	» »
4 1/2 pour cent 1852.	93	25	» » 50	93	25	» »
Obligations du Trésor.	437	50	2 50	437	50	» »
Banque de France.	3370	»	» 5	3367	50	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1260	»	» »	1260	»	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1230	»	» »	1230	»	» »
Crédit Agricole	740	»	5 »	740	»	» »
Crédit industriel.	780	»	5 »	785	»	5 »
Crédit Mobilier	1167	50	» »	1160	»	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	825	»	5 »	818	»	» »
Orléans (estampillé)	878	75	» 6 25	875	»	» »
Orléans, nouveau	785	»	» 5	785	»	» »
Nord (actions anciennes)	990	»	5 »	988	75	» »
Est.	467	50	3 75	467	50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	885	»	5 »	885	»	» »
Lyon nouveau.	885	»	» »	882	50	» »
Midi.	653	75	3 75	650	»	» »
Ouest	502	50	2 50	500	»	» »
C ^o Parisienne du Gaz	1610	»	» 5	1600	»	» »
Canal de Suez	458	75	» 1 25	458	75	» »
Transatlantiques.	560	»	2 50	565	»	» »
Emprunt italien 5 0/0.	69	»	» »	68	95	» »
Autrichiens.	405	»	» »	405	»	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	531	25	2 50	530	»	» »
Victor-Emmanuel	367	50	» »	367	50	» »
Russes.	»	»	» »	»	»	» »
Romains.	337	50	1 25	335	»	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	672	50	» 5	668	75	» »
Saragosse	570	»	» »	568	75	» »
Séville-Xérès-Séville	407	50	» 1 25	407	50	» »
Portugais	315	»	» 5	310	»	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	303	75	» »	305	»	» »
Orléans	297	50	» »	296	25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	296	25	» »	295	»	» »
Ouest	293	75	» »	292	50	» »
Midi.	292	50	» »	292	50	» »
Est.	292	50	» »	292	50	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le